

Angoulême, le 28 novembre 2011

## Communiqué du bureau de l'UNSA-CCI

suite à la réunion du Conseil National Inter-Régional des 23 et 24 novembre 2011

Dans le cadre de la réforme du réseau consulaire, le Conseil National Inter-Régional de l'UNSA-CCI (CNIR) s'est réuni à Bordeaux les 23 et 24 novembre, pour étudier la proposition d'accord national comportant les points suivants :

- Accompagnement de la Mobilité pour la période 2012
- Cessation de la relation de travail d'un commun accord
- Formation professionnelle
- Congé de Fin d'Activité (CFA)

Après étude, débat et vote, le CNIR a estimé que cet accord doit encore être amélioré, notamment sur les aspects garantissant la protection individuelle du salarié. Les conseillers nationaux redoutent les pressions et les risques psycho-sociologiques générés par les mutualisations et les suppressions d'emploi.

Par ailleurs, le CNIR dénonce fermement le procédé consistant à imposer une signature unique pour les quatre volets de cet accord. Les partenaires sociaux prennent ainsi le risque de faire échouer les négociations dans leur ensemble s'il y a un désaccord sur l'un des volets.

Enfin, les conseillers nationaux renouvellent leur confiance à la délégation UNSA-CCI chargée de défendre les intérêts des salariés au travers de cet accord.

Pour le bureau de l'UNSA-CCI  
Le Président, Bernard GAUTHIER